

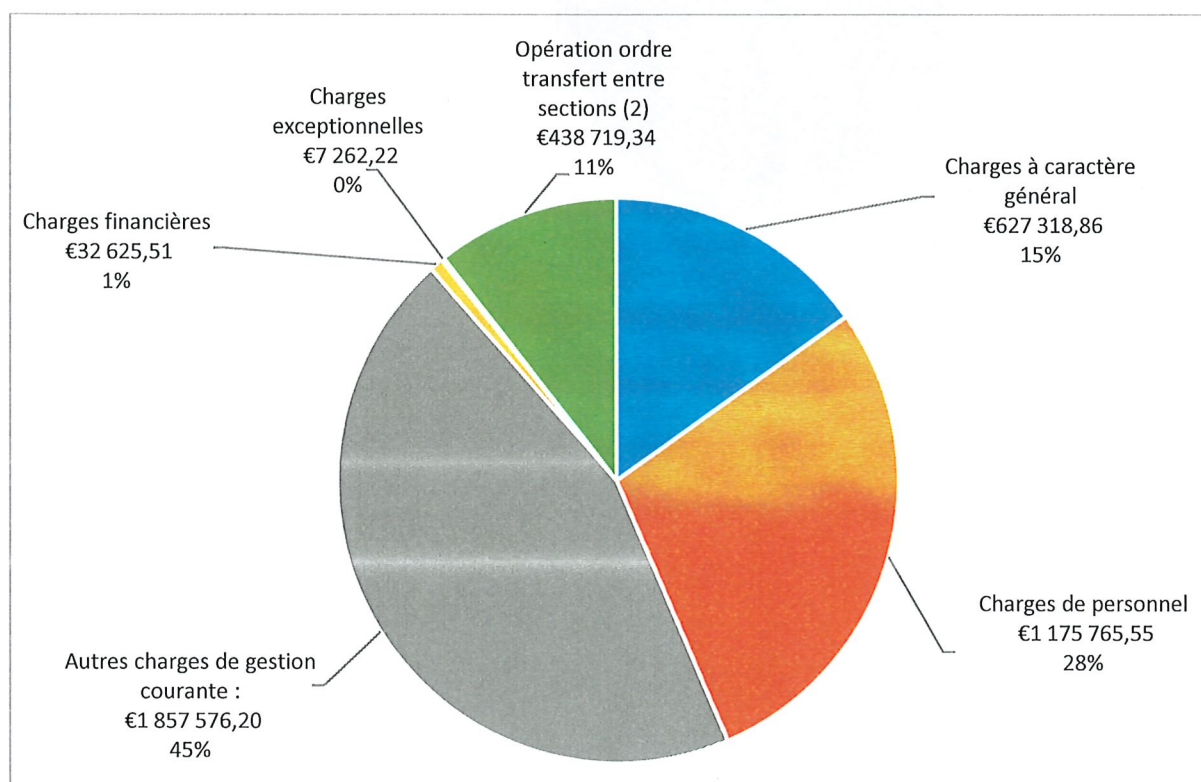
Note synthétique CA 2022

Budget Principal

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2022 au titre du Budget Principal du SDEI.

Dépenses de Fonctionnement - 2022 = 4 139 267,68€ (hors rattachement)

Montant des charges rattachées : 9700 € soit un total de dépenses 2022 en exécution de **4 148 967.68 €**



Le budget principal supporte l'essentiel des dépenses liées au fonctionnement de l'ensemble des compétences et des locaux du SDEI.

Chapitre 011 « Les charges à caractère général » : correspondent au fonctionnement de la structure (Energie, Carburant, Fournitures administratives, Contrat prestation de services, Entretien bâtiment, Maintenance, Assurances, Etudes et recherches, Honoraires, Communication, Partenariat, Cotisations)

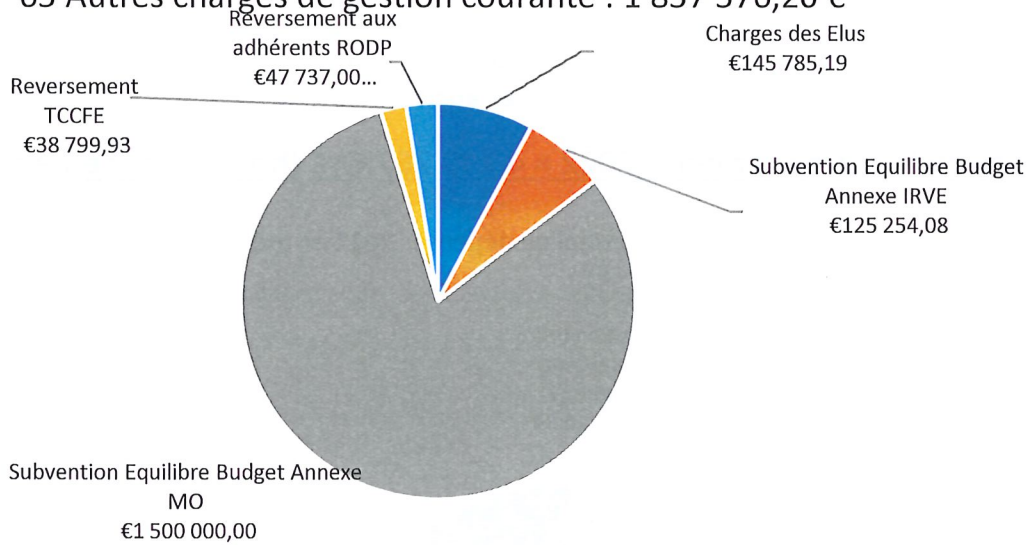
Chapitre 012 « charges de personnel »

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : indemnités et formations des élus, Reversement au budget IRVE, Reversement au budget Maitrise d'ouvrage, RODP, Plan Corps de Rue Simplifié, Groupement achat énergie

Chapitre 66 « charges financières » : Intérêts des emprunts

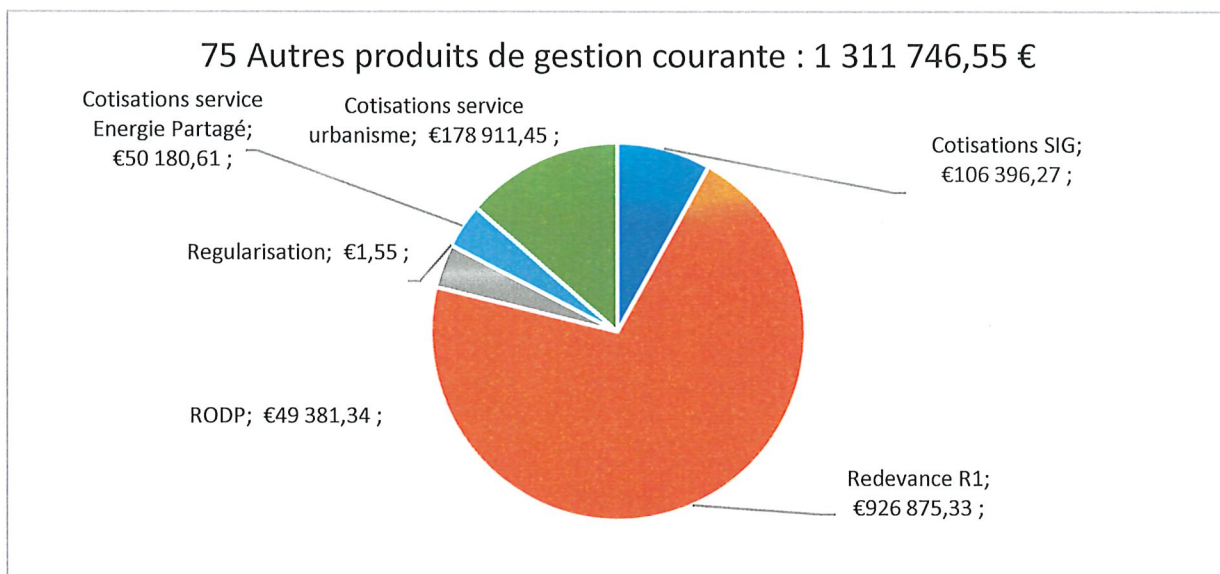
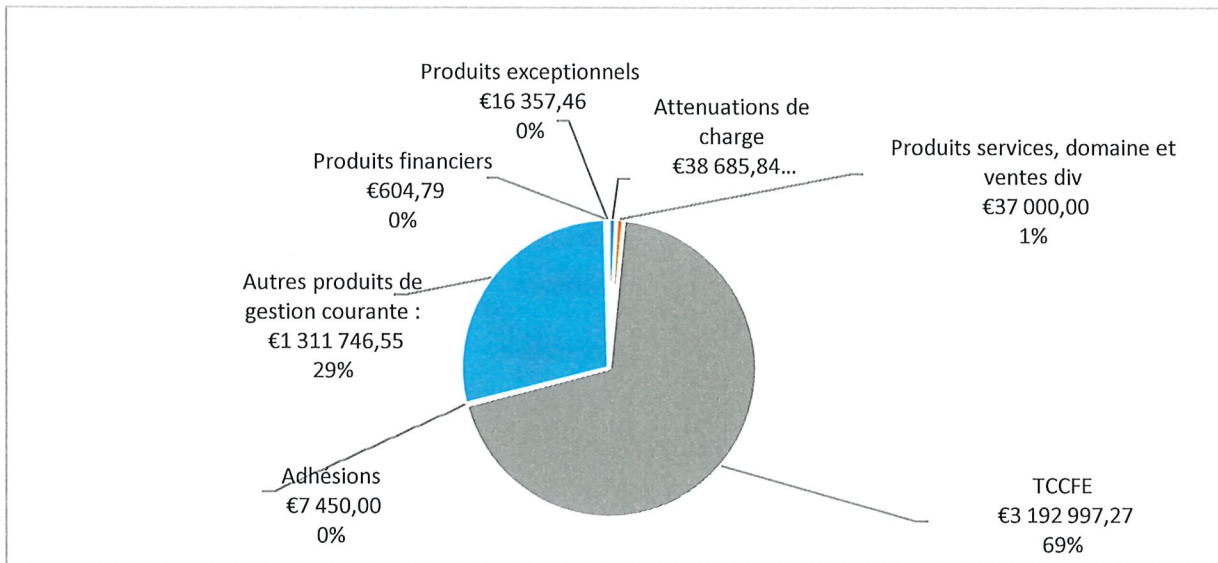
Chapitre 67 Charges exceptionnelles : Annulation de titres

65 Autres charges de gestion courante : 1 857 576,20 €



Recettes de Fonctionnement – 2022 = 4 604 841.91 € (hors rattachement)

Montant des produits rattachés : 750 500 € soit un total de dépenses 2022 en exécution de **5 355 341.91 €**



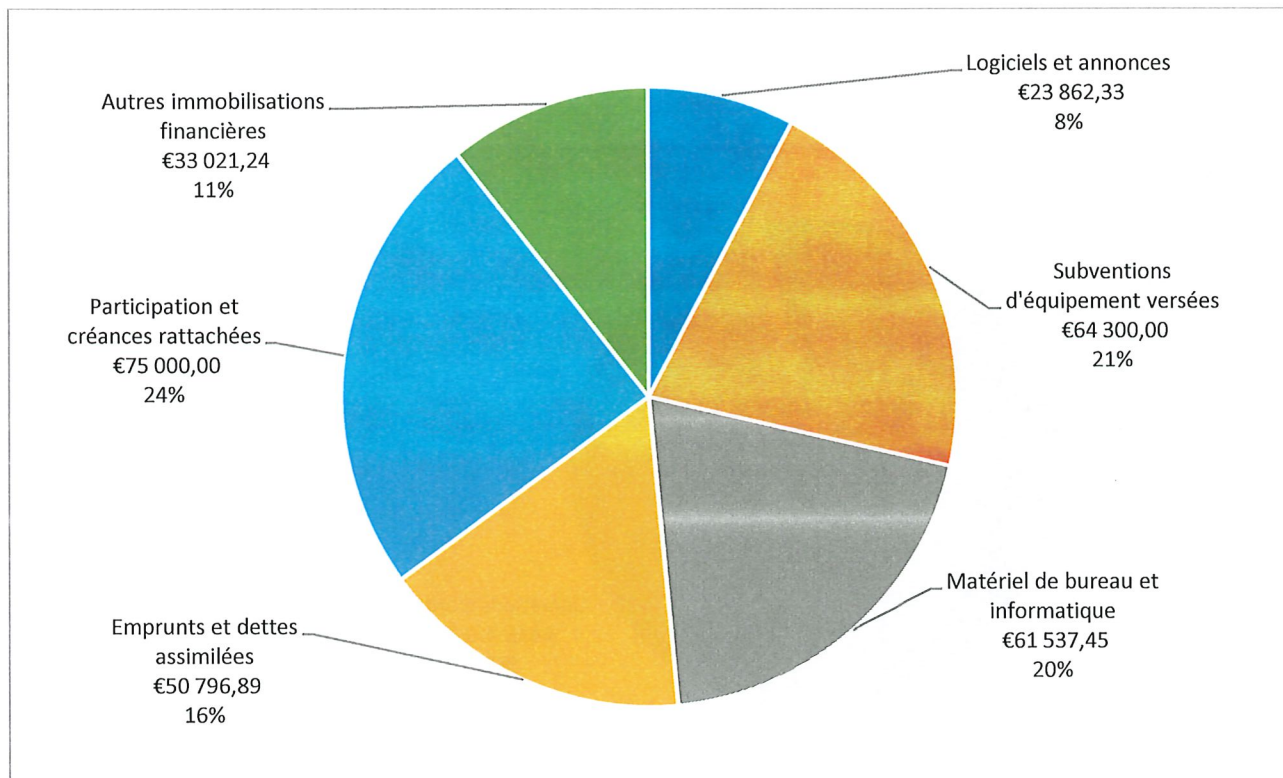
- 013 « atténuations de charges » :** Remboursement arrêts maladie et divers
- Chapitre 70 « Produits des services » :** Remboursement des frais de formation
- Chapitre 73 « impôts et taxes » :** TCCFE taxes sur électricité
- Chapitre 74 « dotations et participations » :**
Adhésions des communes au SDEI et Participations au programme ACTEE
- Chapitre 7588 « autres produits de gestion courante » :**
Adhésions au service SIG,
Urbanisme, Conseil en énergie partagé
Redevance R1
- 77 produits exceptionnels :** Annulation mandats /Produits exceptionnels

Note synthétique CA 2022

Budget Principal

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2022 au titre du Budget Principal du SDEI.

Dépenses Investissement – 2022 = 308 517,91€



Les investissements réalisés par le SDEI sont principalement composés :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles : Frais études pour les collectivités, Frais insertion, logiciels, informatiques

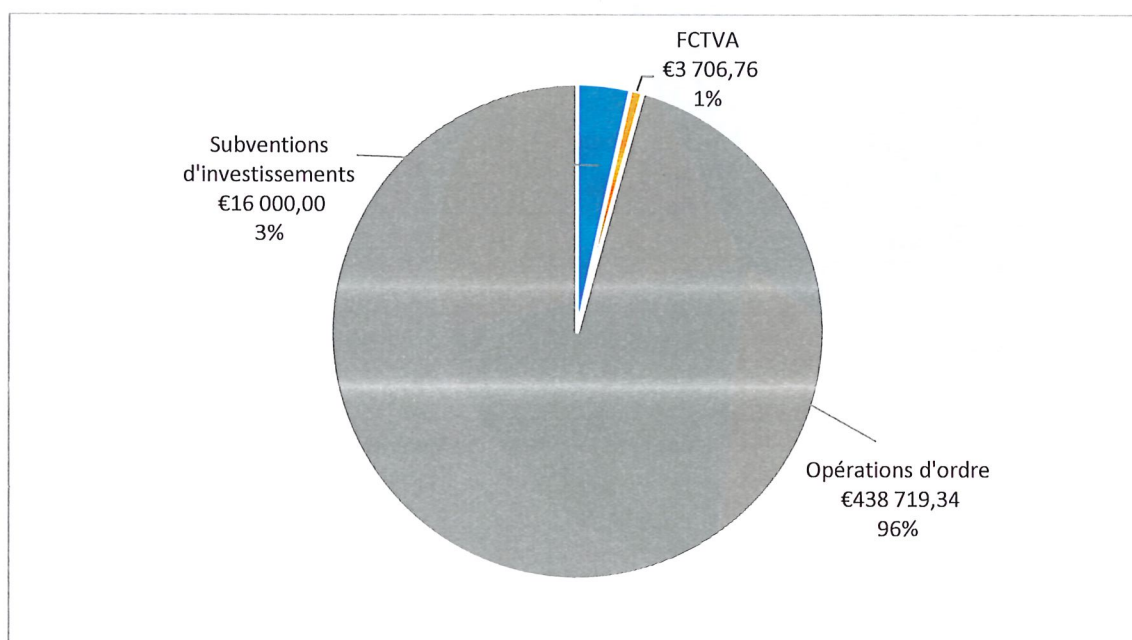
Chapitre 21 immobilisations corporelles » : Travaux dans le bâtiment, Achat de véhicules, Matériel de bureau et informatique, Téléphonie

Chapitre 204 Bâtiments et installations Aides pour les bâtiments communaux, éclairage public

Chapitre 16 Emprunts capital pour les bâtiments Colbert

Chapitre 26 Participations et créances rattachées Titres de participation : Projets EneR en titres de participation et capital

Recettes d'Investissement – 2022 = 458 426,10€



Ces investissements sont principalement financés par le résultat du budget principal et le FCTVA